

Additif N°1 au REGLEMENT 2022

TROPHEE GT CLASSIC

Préambule :

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organisation n° C28/2022 en date du 13/01/2022

REGLEMENT SPORTIF 2022

Modification de l'article 9.5

9 – Classements

9.5 – Championnat de France Historique des Circuits

Le Trophée GT Classic participe au Championnat de France Historique des Circuits FFSA.

Ce Championnat classera ensemble tous les pilotes de tous les Trophées participants aux épreuves du Championnat de France selon un règlement qui lui est propre.

Les pilotes titulaires d'une licence nationale ou internationale en cours de validité délivrée par la FFSA ou par une ASN étrangère (pays assimilés par la FIA) seront automatiquement **inscrits** au Championnat de France Historique des Circuits sans droits supplémentaires.

Si un pilote désire ne pas participer au classement du Championnat de France Historique des Circuits, il devra formuler son refus officiellement lors de son inscription au Trophée GT Classic.

Les pilotes marqueront des points pour le classement « GT / Tourisme » du Championnat de France Historique des Circuits. Les points seront attribués à partir du classement scratch de chaque course sans distinction de classe. Les pilotes de la catégorie GTC X **dont le modèle de base est postérieur au 31/12/1997** ne marqueront pas de points au Championnat de France Historique des Circuits.

Voir le Règlement du Championnat de France Historique des Circuits pour les modes d'attribution des points. .

